



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

**Présents :** M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, M. FRIOUX Patrick, M. ERCEAU Tony, M. DELAUNE Grégory, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme CHENAIS Christèle, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien.

**Absents ayant donné procuration :** Mme Chloé MAURICE ayant donné procuration à M. Stéphane NICOLEAU

**Désigné secrétaire de séance :** Mme PERAUDEAU CADIC Véronique

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	19	1	19	19	0	0

**OBJET :**  
**DEL2026-012 – AFFAIRES GENERALES**  
**Elections - Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il est précisé que le Conseil municipal comprend 19 conseillers municipaux, ce qui porte le nombre maximal d'adjoints à 5.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 5.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité,**

- **De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 5**

DELIBERATION  
PUBLIEE  
LE

Le Maire,  
M. Stéphane NICOLEAU



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

